

2 frères, 20.000 km, 3 continents

■ **Durant leur voyage, ils seront en contact avec six écoles primaires et maternelles**

GESVES ▽ Deux jeunes frères issus de la province de Namur préparent depuis bientôt un an le projet fou d'un tour du monde en vélo.

Mais derrière cet exploit, se cache un projet d'éducation à l'environnement soutenu par les Nations Unies. En effet, durant tout leur périple, qui devrait durer un an, les deux frères seront en contact avec six écoles belges dont les écoles primaires et maternelles de Gesves, Beauraing et Marche-les-Dames.

"Par notre voyage, nous voulons aller à la rencontre des personnes qui vivent, qui connaissent des problèmes liés à l'environnement, souligne Carl-Eric Alexis, 30 ans. Nous désirons par la suite témoigner, transmettre ces informations aux jeunes. Tout au long de notre voyage, nous recueillerons un maximum de témoignages, des photographies, des vidéos, des écrits afin de sensibiliser les enfants à la protection de notre planète."

Carl-Eric et Adrien rencontreront durant toute cette semaine les élèves de primaires et de maternelles avides d'en savoir un peu plus sur

ces pays lointains et sur leur périple à travers le monde.

"20.000 km, je trouve que c'est vraiment un très long voyage, fait remarquer Madison, 7 ans, de l'école Libre Saint-Joseph de Gesves. On se demande comment ils vont faire dans le désert. Quand je serai plus grande, je voudrais aussi partir si loin, jusqu'en Egypte."

Les deux frères partiront de Belgique pour rejoindre la France puis l'Espagne, le Maroc, la Mauritanie, le Sénégal, l'Amérique du Sud et du Nord et enfin l'Europe du Nord.

Les deux jeunes parcourront plus de 20.000 km à travers le monde, soit une soixantaine de kilomètres par jour. Grâce au parrainage du bureau de liaison du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) avec l'UE et de l'UNRIC, qui leur ont fourni une liste de contacts, ils rencontreront des personnes de terrain et des experts des problèmes environnementaux.

"Nous avons créé un site internet et nous emportons avec nous un petit ordinateur. Nous pourrions ainsi rester en contact avec les six écoles primaires et maternelles qui participent au projet", poursuit Carl-Eric.

Les deux frères partent aussi pour rencontrer les populations, les cultures du monde entier, comme le souligne Adrien, 25 ans : "Nous avons choisi le vélo pour moyen de locomotion car, en plus d'être écologique, il permet de rentrer plus facilement en contact avec les gens que si vous êtes en voiture. Nous nous sommes bien préparés physiquement. Le dicton populaire dit Qui vivra verra. Nous, on a plutôt envie de dire Qui verra vivra. Notre objectif n'est pas vraiment l'exploit sportif. On veut découvrir le monde, faire des rencontres. Et puis il y a ce beau projet avec les enfants. Un petit millier d'élèves est concerné."

Le départ du voyage est donc fixé le dimanche 8 juillet, vers 10 h 30 à l'Auberge de Jeunesse de Namur. Vous pourrez retrouver les récits, les photos et les vidéos du voyage de Carl-Eric et Adrien Alexis sur leur site Internet www.terresenvue.org.

C. Bo.



Les élèves de l'école Libre Saint-Joseph de Gesves ont rencontré Carl-Eric et Adrien. Ils les suivront durant tout leur périple. (C.Bo.)

Grand-père condamné à 3 ans

■ **Il avait abusé de deux de ses petites-filles**

NAMUR ▽ Trois ans de prison, c'est la peine prononcée hier matin par le tribunal correctionnel de Namur à l'encontre de Christian, un grand-père âgé d'une soixantaine d'années, qui avait tenté à la pudeur de deux de ses petites-filles.

Soit deux ans de moins que ce que le ministère public avait requis lors de l'audience de la semaine dernière. De plus, cette peine a été assortie d'une mesure de sursis proba-

toire de 5 ans pour ce qui excède la détention préventive.

Parmi les conditions imposées au prévenu : une thérapie psychologique et une absence de contact avec des mineurs en dehors de la présence d'un autre adulte que son épouse, celle-ci affirmant que les accusations contre son mari résultaient d'un complot familial.

Cependant, dans son délibéré, le tribunal a néanmoins retenu la longue carrière d'abuseur du prévenu. Pour rappel, son propre fils l'avait en effet accusé d'avoir abusé de jeunes enfants depuis plus de 40 ans. Le mi-

nistère public avait d'ailleurs rappelé que le prévenu a déjà été condamné en 1969 pour des faits de mœurs.

La présidente du tribunal, Marie-Cécile Matagne, a également retenu la haute probabilité invoquée par l'expert quant à la sincérité des propos tenus par les petites victimes, et l'important faisceau de présomptions mis à charge du prévenu.

Enfin, au civil, ce dernier a été condamné à verser la somme d'un euro à titre provisionnel à chacune des parties civiles. À noter aussi que le tribunal a ordonné à leur égard une expertise médicale.

M. L.C.

Deux variantes d'aménagement

■ **Les Coteaux Mosans auront leur jardin sensoriel**

NAMUR ▽ Les Coteaux Mosans, le centre pour adultes polyhandicapés, unique en son genre, ne cesse de croître et aspire à voir se concrétiser le projet de jardin sensoriel destiné aux résidents qu'il médite depuis mars 2005. Sur interpellation du conseiller PS Dupuis, Le bourgmestre a rassuré que le dossier – soutenu par la Ville – avançait bien. "Les projets des Coteaux Mosans (Perce-Neige et Douceur Mosane) font l'objet de la meilleure attention de la part de la Ville."

Plus particulièrement, en ce qui concerne le projet de jardin sensoriel, suite à une réunion entre le collège communal et les Coteaux mosans, diverses options ont été

retenues : un bail emphytéotique pour ce jardin, l'intervention des services de l'échevin de l'Environnement pour la conception du projet, l'empierrement de la voirie et l'égouttage. Ces deux dernières initiatives sont à ce jour réalisées.

Le bail emphytéotique n'a pas lui été finalisé : "Pour ma part, je me suis rendu sur place le 8 juin 2007 en compagnie de l'échevin Auspert et du commandant des pompiers, puisqu'un important aspect de sécurité devait être réglé afin de permettre aux véhicules de secours de manœuvrer sans problème. Deux variantes d'aménagement du jardin ont été retenues. Le collègue est bien entendu persuadé du bien-fondé de cette initiative qui, de surcroît, permettra une opportune liaison entre l'institution et le quartier proche qui va bientôt se construire (école communale)."

A.-F. So.



L'Accueil Mosan va s'installer près de l'école de Plein Air ou la Bastide qui s'est bien intégrée dans les contreforts du Parc du Champeau. (FAHY)

6 kg de cocaïne dans la voiture

■ **Interceptée après une course-poursuite, la voiture contenait aussi 30.000 euros**

ARLON ▽ Le 11 février dernier, une voiture immatriculée et volée dans l'Ain, en France, est interceptée le long de la E411 à Weyler (Arlon). Une interpellation musclée après une course-poursuite qui avait débuté plus tôt dans la région liégeoise.

À bord de la voiture, trois hom-

mes dont deux réussirent à prendre la fuite. Le troisième, domicilié à Lyon, a pu être rattrapé un peu plus loin. Dans la voiture, la police découvre un peu plus de 29.000 € en petites coupures et six kilos de cocaïne pour une valeur de 240.000 €.

Détenu depuis les faits à la prison d'Arlon, le prévenu nie être impliqué dans cette affaire. "Vous ne savez rien des deux autres et vous imputez tout à mon client, s'indigne M^e Jean Mignon. Il est monteur-soudeur en France et personne n'a fait de recherche sur l'origine de cet argent. Rien ne prouve non plus son intervention

dans le vol du véhicule. Il faisait du lèche-vitrines en Hollande où il a rencontré les deux autres Français qui ont accepté de le ramener en France."

Le parquet, pas vraiment convaincu par cette version des faits, requiert trois ans de prison pour trafic de stupéfiants et un an de prison pour sa fonction de chef au sein de l'association de malfaiteurs.

Une perquisition menée à son domicile à Lyon avait en effet permis de retrouver des individus connus de la justice française. Jugement dans le courant des vacances judiciaires.

L. B.

Envie de se marier en Namourette ?

■ **Louer les petits vaporettes**

NAMUR ▽ Voici en bref, quelques mesures votées par le conseil communal de ce lundi soir. Il est désormais permis de louer les Namourettes. Et ce à prix doux. C'est que les petits vaporettes namuroises sont très demandées pour des mariages. Il sera demandé 150 euros pour les trois premières heures et 50 euros par heure supplémentaire. À noter que par ailleurs, les

abonnés du parking-relais de Namur-Expo et leurs accompagnants (au maximum 4 personnes), pourront utiliser gratuitement la Namourette. La gratuité est aussi valable pour le personnel communal.

Bonne nouvelle pour les quartiers. Contrairement à ce qui avait été annoncé, finalement les Balances, Petit Ry et Hastedon auront droit à la couverture de leur terrain multisports, trois dossiers initiés sous l'ancienne législature. L'échevin Maxime Prevot a ses apaisements : les subventions

obtenues n'empêcheront pas la réalisation d'autres projets.

Le nouveau rond-point Thonard (à la Citadelle de Namur,) accueillera bientôt deux nouveaux emplacements pour handicapés à hauteur de l'entrée du Parc Attraktif Reine Fabiola.

On se souviendra que les socialistes avaient demandé que le conseil communal organisé spécialement pour la présentation de la déclaration de politique générale le 5 mars dernier soit reporté, n'ayant pu prendre

connaissance du document à temps. Le ministre Courard (PS) donne raison aux socialistes et invite le collège, à l'avenir, à respecter scrupuleusement les dispositions légales.

"Le ministre nous adresse un gros doigt", a répondu Jacques Etienne à Frédéric Laloux (PS) qui l'interpellait. "Il se dit sans doute qu'un petit rappel des règles n'est jamais perdu. Pour le reste votre recours en annulation est un échec, puisqu'il n'y a, au final, ni lieu ni matière à la moindre annulation."

A.-F. So.